

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 3 (1889)

**Artikel:** Ex-libris

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789689>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui font voir les modifications survenues dans la manière de rendre cette fourrure.

Il serait donc peut-être plus correct de blasonner la bordure des Fribourg comme étant de *vair*, mais comme ce terme pourrait donner lieu à une fausse interprétation et faire dessiner la bordure avec la forme moderne du vair (figure 9), ce qui en altérerait le caractère, il n'y a pas d'inconvénients à maintenir la désignation usitée jusqu'ici de « bordure nébulée », pourvu qu'il soit sous-entendu qu'il ne s'agit pas en réalité de nuages, mais d'un genre spécial de vair.

Nous devons encore dire deux mots du bec et des pattes de l'aigle. Primitivement leurs émaux ne semblent pas avoir été fixés. Bien que le *Wappenrolle de Zurich* donne le bec de gueules et les pattes d'azur, on les trouve plus ordinairement teintés de gueules comme dans l'armorial de Donaueschingen, remontant à 1430 environ (v. figure 4), et c'est seulement à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire après l'extinction de la branche de Fribourg, que l'azur prévalut tant pour les pattes que pour le bec et fut définitivement adopté jusqu'à nos jours.

L'origine du cimier des comtes de Fribourg est inconnue. Il se compose d'une boule de fourrure (figure 5 et dans le numéro de mars 1887 figure 24), erronément appelée quelquefois « boule de neige ». Il pourrait être celui des anciens comtes d'Urach, bien que la tradition leur ait attribué le cor de chasse de gueules guicheté et virolé d'or, porté par les comtes du Württemberg à la suite, dit-on, de leur entrée en possession des terres d'Urach. Mais ce pourrait bien être là une simple tradition sans fondement car les preuves font entièrement défaut et il serait plutôt permis de penser que le cor de chasse est le cimier primitif et logique de l'armoirie aux ramures de cerfs des Württemberg, tandis qu'une boule de fourrure accompagnerait tout aussi naturellement un écusson portant du vair (donc aussi une fourrure), comme celui d'Urach. Mais ce sont là des questions que nous ne faisons que soulever sans les résoudre.

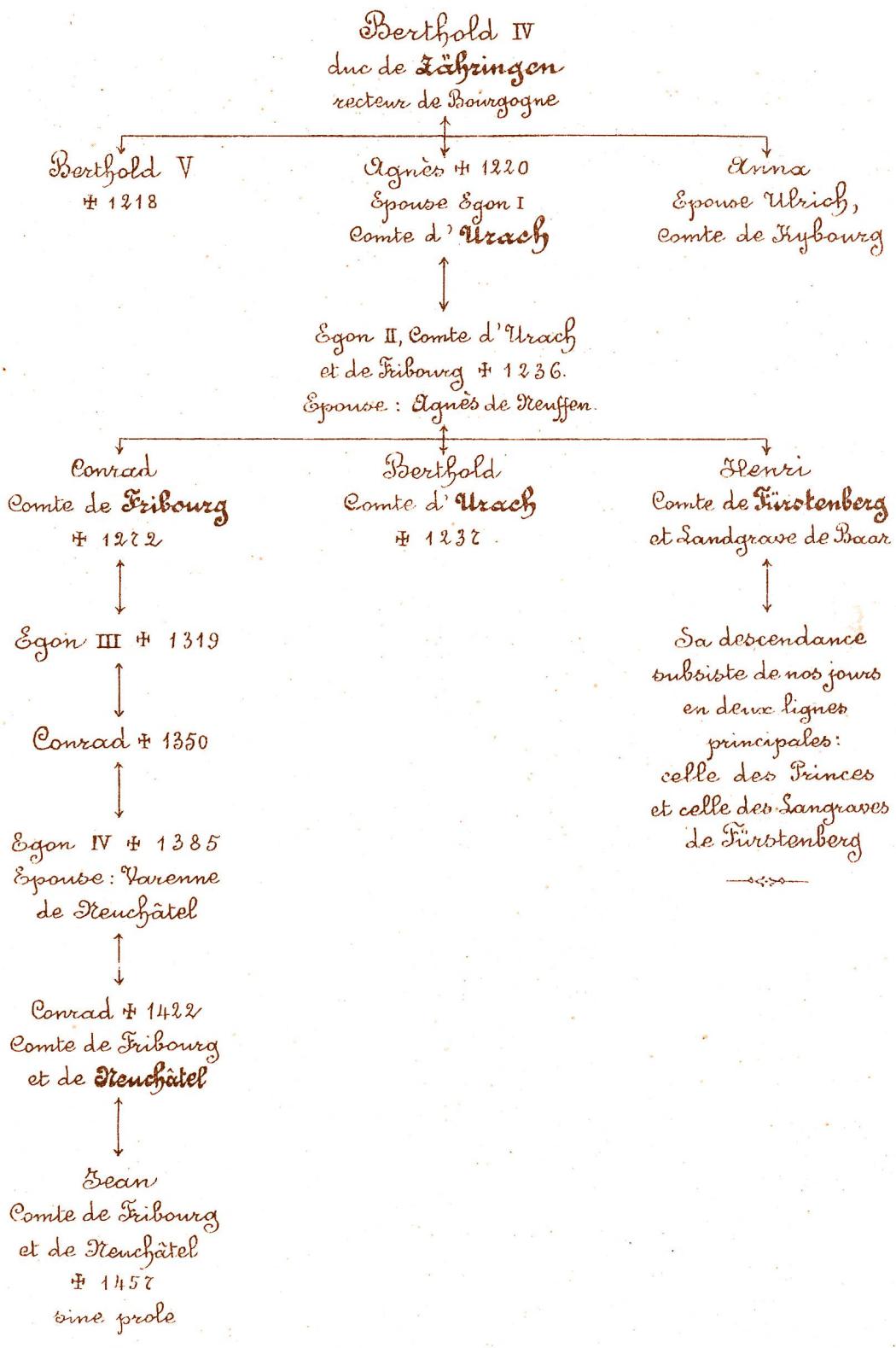
JEAN GRELLET.

## EX-LIBRIS



OUR faire suite à la collection d'Ex-libris commencée il y a quelque temps, nous donnons aujourd'hui une eau-forte représentant les armoiries de concession de la famille de Chambrier. La remarquable plaque en cuivre qui a permis cette reproduction est déposée au Musée d'histoire de la ville de Neuchâtel et grâce à l'obligeance de son conservateur, nous avons pu faire

## TABLEAU GÉNÉALOGIQUE



## MAISON DE FRIBOURG

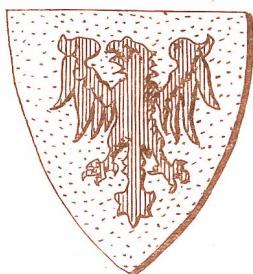


Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

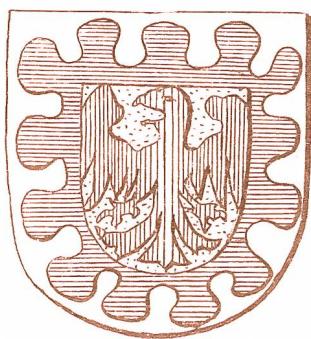
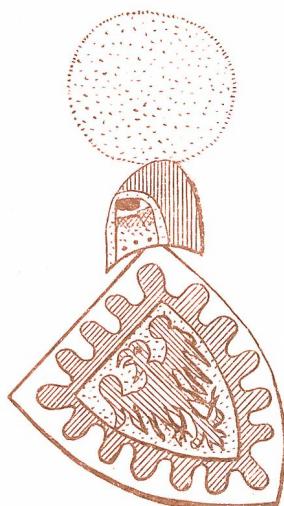


Fig. 4.

Fig. 5.

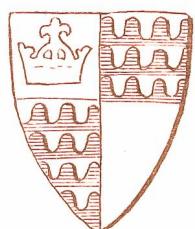
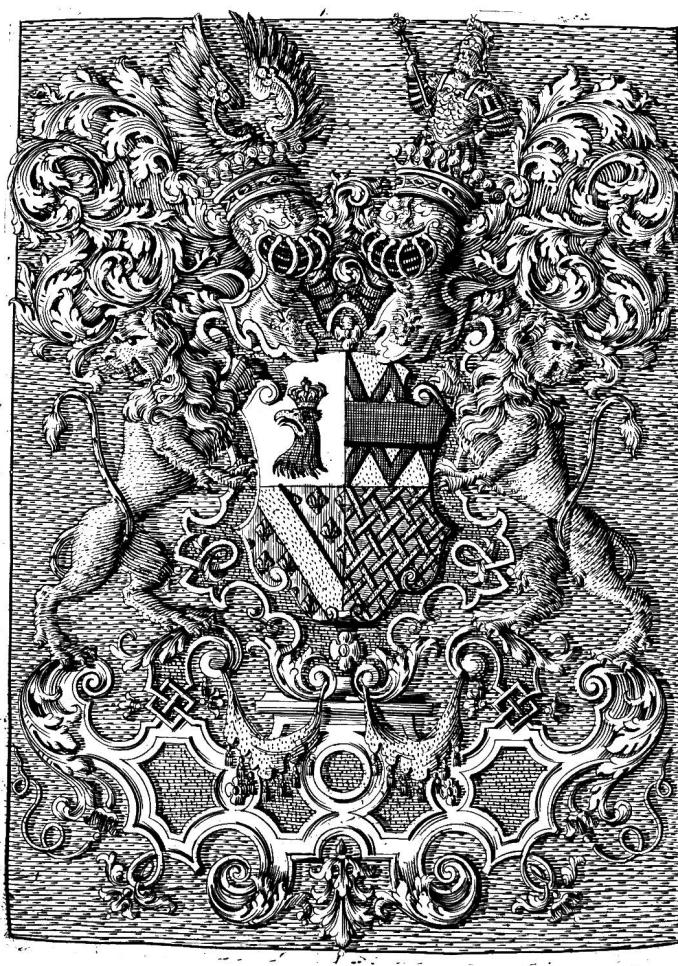


Fig. 7.



Fig. 8.

M. Jean Grellet



imprimer ce cuivre; entré au Musée dans des circonstances assez curieuses, ce dernier n'a pu être classé parmi les œuvres de nos graveurs; le nom de son auteur, malgré toutes les recherches, est resté inconnu. — Ce n'est pas ici le lieu de décrire ces riches armes qui à elles seules feront l'objet d'une prochaine étude (1).

## ART HÉRALDIQUE SUISSE



Fig. 359.

Les armoiries suisses sont l'objet de nombreux motifs de sculpture, de gravure ou de ciselage, pour ne parler que de ceux-là; dans presque toutes les villes suisses — les vieilles — on rencontre les armes cantonales ou celles de la ville avec leurs supports, représentées sous mille formes différentes.

Un orfèvre suisse a eu l'heureuse idée d'appliquer ces motifs héraldiques à différentes pièces de bijouterie et d'orfèvrerie : broches, bracelets, épingle, etc. Aujourd'hui nous donnons la reproduction d'une cuillère armoriée; un batz des Grisons et le bouquetin de Coire font les frais de l'ornementation, simple et gracieuse tout à la fois. Genève, avec son aigle impériale, Neuchâtel, son aigle de la ville, Bâle, son basilic, Berne, son ours traditionnel et bien d'autres cantons font partie de cette collection originale qui sans aucun doute intéressera vivement nos lecteurs; M. Jobin, bijoutier, à Neuchâtel, a bien voulu nous autoriser à faire cliquer notre dessin; c'est chez lui que les amateurs pourront admirer ce nouveau produit de notre industrie nationale suisse.

LA RÉDACTION.

(1) La lettre P qui figure en tête de ces lignes est la réduction d'une majuscule dessinée par le Commissaire-greffier Thomasset, au XVI<sup>e</sup> siècle, dans les registres judiciaires de Gorgier. D'autres lettres ornées paraîtront dans le courant de l'an prochain (fig. 358).